



OFFICE DE RÉGULATION DES AGENCES DE SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

COMMUNIQUE N° 003/ORASPC/DG/2025

Objet : Conformité réglementaire des institutions bancaires et de microfinance assurant le transport interne de fonds

L'**Office de Régulation des Agences de Sécurité et de la Protection Civile (ORASPC)** rappelle aux institutions bancaires et de microfinance assurant elles-mêmes le transport de fonds et d'objets précieux qu'elles doivent se conformer aux exigences réglementaires en vigueur pour le secteur de la sécurité privée en application de l'arrêté **A/2024/095/MSPC/CAB/SGG** fixant les conditions d'exercice des activités de transport de fonds et des objets précieux.

À cet effet, elles sont tenues d'effectuer dans un délai de **10 jours** ouvré à compter **du jeudi 06 février 2025**, les démarches administratives nécessaires en vue d'obtenir une autorisation administrative de fonctionnement pour leurs services internes de sécurité en charge du transport de fonds et des bijoux précieux.

Par ailleurs, elles doivent fournir les documents suivants :

1. La liste des véhicules spécialisés pour le transport de fonds, accompagnée de leur dossier complet ;
2. La liste des agents chargés des opérations de sécurisation des fonds ainsi que les permis de conduire biométrique des conducteurs ;
3. Un entretien du référent sécurité et sûreté ou la personne en charge de cette activité au sein de leur institution, à réaliser sur rendez-vous avec **la Direction Générale de l'ORASPC**.

Ces dispositions visent à garantir la conformité réglementaire et la sécurité des opérations de transport de fonds et à assurer une meilleure régulation du secteur.

Les institutions concernées sont priées de prendre attache avec **l'ORASPC** dans les meilleurs délais pour la mise en conformité.



Le Directeur Général

Moussa DIAWARA



Sis à Coléah Commune de Matam - BP : 5075
Conakry République de Guinée
Tél : 610 00 03 03 - Site Web : www.minspc.gov.gn

